



Entente Sportive Caudacienne® Saison 2024/2025



Club Omnisports fondé en 1968 | Reconnu Maison Sport-Santé | ESCaudacienne.fr
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | E-mail : presidenttennis@escaudacienne.fr
L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 | « Fiers de rejoindre l'aventure TERRE DE JEUX 2024 »



Nom : Prénom :

Date de Naissance : Adresse :

Correspondant familial : Téléphone :

Adresse mail :@.....

Taille de l'adhérent(e) :

<input type="checkbox"/> XS	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	<input type="checkbox"/> XXL	<input type="checkbox"/> XXXL
-----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------	-------------------------------

INFORMATIONS :

- Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident »
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978 - cf. fiche FFCO n°69). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.
- Je souhaite devenir bénévole. OUI NON

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) (représentant légal)

- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition, cela sous ma responsabilité.

OUI NON

- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs

OUI NON

- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels il/elle participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club.

OUI NON

PUBLICATION DE MON IMAGE :

J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je participe et j'autorise leur publication sur les différents supports de communication du club (livrets, lettre infos, site internet...).

OUI NON

Nos partenaires :





RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'ADHESION :

1. L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après :
 - présentation d'un certificat médical ou du questionnaire santé, en fonction de la procédure du Ministère des Sports, et/ou de la Fédération concernée
 - du règlement de la cotisation annuelle, **non remboursable**.
 - un chèque de caution de 40€ devra être fourni (**ce dernier sera restitué lors de la fourniture d'une copie de votre « Avis de non-imposition » pour les personnes non-imposables, dans le cas contraire ce chèque sera encaissé en Décembre**)
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par tous les moyens à disposition de l'Association, tenant compte des informations transmises par l'adhérent ou ses parents.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. Respect du Règlement Général des Equipements Sportifs de la municipalité.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par un comité directeur exceptionnel.
9. En cas de problème de santé ou d'accident, lors d'entraînements, manifestations ou compétitions organisés par l'association. Il sera fait appel aux services d'urgences qui avisera de la meilleure conduite à tenir.
10. Les adhérents après un fait grave de santé ou après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, doivent obligatoirement fournir à l'association un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. Tout adhérent, représentant de par son adhésion l'ESC®, devra se comporter dans tous les actes de sa vie en appliquant les valeurs sportives et citoyennes sous peine de radiation.

Lu(e) et approuvé(e) le : (signature obligatoire)

Je suis imposable :

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON*
------------------------------	-------------------------------

*merci de fournir au secrétariat de l'ESC® une copie de votre « Avis de non-imposition »

Nos partenaires :

